



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 5 JUILLET 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 28 juin, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique - RÉVEILLE Loïc –
LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline – BÉRAIL Philippe

Absent excusé : HUET Esteban

Secrétaire de séance : GUILLOIS Véronique

Membres convoqués : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 13 juin 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

- Tarifs pour le repas à la cantine pour l'année 2023/2024
- Vente de l'immeuble 1 route de Saulges
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2023-07-05-1

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal, après délibération, décide

- Compte tenu du fonctionnement en regroupement pédagogique des communes de CHÉMÉRÉ LE ROI, SAULGES et SAINT PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE
- Compte tenu de l'accord de principe entre les quatre communes d'appliquer un prix de repas identique pour chaque enfant scolarisé au sein du nouveau regroupement pédagogique

...

- Compte tenu des prix actualisés dans la convention CONVIVIO à effet du 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2023-2024 et jusqu'au dernier jour de cette même année scolaire,

D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessous à compter du 1^{ER} septembre 2023 sous réserve d'harmonisation des tarifs des 4 communes du RPI :

Prix du repas ENFANT à la rentrée scolaire 2023-2024	3.80 €
Prix du repas ADULTE pour personnel communal	3.80 €
Prix du repas ADULTE à la rentrée scolaire 2023-2024	6.85 €
Prix du repas SERVI à domicile facturé au CCAS	6.30 €

DÉLIBÉRATION 2023-05-07-2

VENTE DE L'IMMEUBLE 1 route de Saulges

Mme LECHANTEUX Valérie, Conseillère municipale, est invitée à se retirer.

Vu la délibération du 30 mars 2022 portant sur le projet de vente du bâtiment sis 1 route de Saulges,
Vu la délibération du 6 juillet 2022 fixant le prix de vente de l'immeuble sis 1 route de Saulges,
Vu la délibération du 28 septembre 2022 acceptant la proposition de M. FLEURIEL Mickaël,

Vu le courrier en date du 4 juin 2023 de M. FLEURIEL Michael renonçant à l'acquisition du bâtiment 1 route de Saulges,

Vu la proposition d'achat de M. et Mme LECHANTEUX Franck en date du 10 juin 2023 pour un montant de 10 000 €,

Considérant que la commune de Chéméré-le-Roi a perçu le remboursement du sinistre de grêle survenu le 20 mai 2022 sur le bâtiment, d'un montant de 1 233,00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **DONNE** son accord pour la vente de l'immeuble sis 1 route de Saulges, cadastrés AB 148 et AB 149 au profit de M. et Mme LECHANTEUX Franck, domiciliés à Chéméré-le-Roi (Mayenne) – 2 route de Saulges au prix de 8 767 € € (huit mille sept cent soixante sept euros)

. **AUTORISE** le Maire à faire toutes démarches nécessaires et à signer l'acte en l'étude de Maître GUITTIER Olivier, 8 allée Louis Vincent à Laval.

. **DONNE** à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

INFORMATIONS DIVERSES

- . Réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher : Monsieur le Maire présente les plans d'aménagement du bâtiment suite la rencontre le 19 juin 2023 avec le bureau d'Etudes. Une nouvelle entrevue est prévue le 25 juillet prochain à 11h.
- . Nuits de la Mayenne – organisation : la Commune est à la recherche de bénévoles pour aller chercher la scène à la communauté de Communes des Coevrons, le montage et le démontage.

...

- . Permanence d'un élu semaine du 7 au 11 août : Michel LEROY, 1^{er} adjoint sera joignable pour les urgences.
- . Il est rappelé que la toiture de l'église n'est toujours pas bâchée. Un rappel au couvreur sera fait.
- . Investissement d'un brûleur : Nous pouvons toujours disposer du brûleur de la Communauté de Communes gratuitement.
- . La prochaine réunion est fixée soit au 19 septembre ou 20 septembre 2023 à 18h30.

COMPTES-RENDUS REUNIONS

. Compte-rendu du Conseil d'école du 27 juin 2023.

SÉANCE du 5 juillet 2023 Délibérations prises du N°2023-07-05-1 au N°2023-07-05-2

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-07-05-1	Tarifs restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2023
N° 2023-07-05-2	Vente de l'immeuble 1 route de Saulges

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
GUILLOIS	Véronique	Secrétaire de séance	